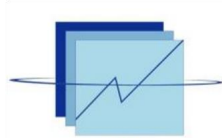


RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

*Un Peuple - Un But - Une Foi*



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



ANSD  
Agence Nationale de  
la Statistique et de la Démographie



# BULLETIN TRIMESTRIEL SUR LES NOUVELLES IMMATRICULATIONS AU NINEA (BTNIN) (Quatrième trimestre 2023)



FEVRIER 2024

## **SOMMAIRE**

|  |               |
|--|---------------|
| <b>SOMMAIRE</b> .....  | <b>- 1 -</b>  |
| <b>LISTE DES FIGURES</b> .....   | <b>- 2 -</b>  |
| <b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....  | <b>- 2 -</b>  |
| <b>AVANT PROPOS</b> .....  | <b>- 3 -</b>  |
| <b>RESUME</b> .....  | <b>- 5 -</b>  |
| <b>I. VUE D'ENSEMBLE DES IMMATRICULATIONS AU NINEA</b> .....                                 | <b>- 6 -</b>  |
| <b>II. CARACTERISTIQUES DES UNITES ECONOMIQUES NOUVELLEMENT IMMATRICULEES AU NINEA</b> ..... | <b>- 7 -</b>  |
| <b>II.1. SECTEUR D'ACTIVITES</b> .....   | <b>- 7 -</b>  |
| <b>II.2. ZONE D'IMPLANTATION DES NOUVELLES UNITES</b> .....                                  | <b>- 8 -</b>  |
| <b>II.3. REGIME JURIDIQUE DES CREATIONS</b> .....  | <b>- 9 -</b>  |
| <b>III. CARACTERISTIQUES DES ENTREPRISES INDIVIDUELLES NOUVELLEMENT CREEES</b> - 9 -         |               |
| <b>III.1. SECTEUR D'ACTIVITES DES ENTREPRISES INDIVIDUELLES</b> .....                        | <b>- 10 -</b> |
| <b>III.2. GENRE DES PROPRIETAIRES D'ENTREPRISES INDIVIDUELLES</b> .....                      | <b>- 10 -</b> |
| <b>ANNEXE 1 : GLOSSAIRE</b> .....  | <b>i</b>      |
| <b>ANNEXE 2 : MODALITES D'IMMATRICULATION AU NINEA</b> .....                                 | <b>iv</b>     |

## ***LISTE DES FIGURES***

- Graphique 1 : Evolution du nombre d'immatriculations au NINEA du première trimestre de 2022 au quatrième trimestre de 2023.....- 6 -
- Graphique 2 : Répartition des nouvelles immatriculations par secteur d'activités au quatrième trimestre de 2023 (%).....- 7 -
- Graphique 3: Répartition des nouvelles immatriculations par région au quatrième trimestre de 2023 (%).....- 8 -
- Graphique 4: Répartition des nouvelles immatriculations selon le régime juridique (%) ..- 9 -
- Graphique 5: Répartition des nouvelles immatriculations des entreprises individuelles par secteur d'activités au trimestre 4 2023 (%).....- 10 -

## ***LISTE DES TABLEAUX***

- Tableau 1 : Répartition des nouvelles immatriculations par type.....- 6 -
- Tableau 2 : Evolution des parts dans la création du NINEA par sexe (%).....- 11 -

## AVANT PROPOS

Le Numéro d'Identification national des Entreprises et Associations (NINEA) a été adopté comme référent unique des unités économiques du Sénégal depuis 1986 à travers le décret n° 86-1014. Ce dernier, datant du 19 août 1986, a été abrogé et remplacé par celui du 95-364 du 14 avril 1995 puis, celui du n° 2012-886 du 27 août 2012. Ce dernier décret a confié à l'ANSD la gestion du Centre national d'Identification (CNI) qui est appuyé par les centres secondaires. Dans un souci de décentralisation, ces centres secondaires sont mis en place dans toutes les régions et également dans les structures telles que l'Agence de Promotion des Investissements et des grands travaux (APIX), la Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID), la Direction générale des Douanes (DGD) et la Délégation générale à l'Entrepreneuriat Rapide des Femmes et des Jeunes (DER/FJ).

L'immatriculation au NINEA englobe les unités économiques exerçant une activité au Sénégal, les associations nationales ou étrangères régulièrement déclarées ou autorisées, les syndicats professionnels, les administrations publiques centrales, les établissements publics, les collectivités locales et les partis politiques, les opérateurs occasionnels, les propriétaires fonciers, les organisations non gouvernementales (ONG), etc. L'ensemble de toutes ces unités constitue le Répertoire national des Entreprises et Associations (RNEA). Il rassemble, pour chaque unité, les informations d'identification, de localisation, de classification, etc.

L'ANSD, dans la gouvernance de ce système d'immatriculation, est accompagnée par le Comité de Suivi et le Comité des Associés. Le Comité de Suivi est chargé de coordonner les actions menées par les structures associées à la gestion du Répertoire national des Entreprises et Associations (RNEA), d'apprécier le fonctionnement dudit répertoire, de recommander les actions à mener en vue de son amélioration et de veiller à la participation effective et à la collaboration efficace de tous les Associés. Quant au comité des Associés, constitué des structures utilisatrices ou contributrices au NINEA, il est chargé de la gestion du RNEA. Ce dernier revêt une importance capitale pour les usagers internes et externes au système statistique national puisqu'il constitue une :

- référence pour l'analyse des statistiques d'entreprises ;
- base de sondage pour les enquêtes sur les entreprises ;
- source d'informations fiables sur la structure et la démographie des entreprises ;
- base d'appariement des données sur les entreprises issues de sources distinctes, etc.

Cette publication rentre dans le cadre de la diffusion d'informations sur les statistiques d'entreprises en vue d'orienter les décisions de politiques économiques des pouvoirs publics, des collectivités, des investisseurs, etc. Elle offre une photographie sur les nouvelles immatriculations au NINEA pour le trimestre sous revue en mettant en exergue leurs principales caractéristiques (secteur d'activité, statut juridique, zone d'implantation, etc.).

## RESUME

Au quatrième trimestre de 2023, le nombre d'unités économiques immatriculées au NINEA s'élève à 27 674, soit une hausse de 9,4% par rapport au trimestre précédent et de 19% relativement au même trimestre de 2022.

En ce qui concerne la répartition géographique, la région de Dakar se démarque en enregistrant 55,3% de toutes les nouvelles immatriculations. Elle est suivie des régions de Thiès (12,4%), Diourbel (8,2%), Ziguinchor (5%) et Kaolack (4,7%). Cependant, les régions de Kédougou (0,5%), Sédhiou (0,8%), et Kaffrine (1,1%) ont les plus faibles proportions.

Selon le statut juridique, l'essentiel des nouvelles immatriculations est composé d'entreprises individuelles (72,1%). Les autres régimes juridiques, à savoir les Groupements d'Intérêt Économique (GIE), les Sociétés à Responsabilité Limitée (SARL) et les Sociétés Unipersonnelles à Responsabilité Limitée (SUARL), représentent respectivement 4,8%, 2,2%, et 1,8% du total des nouvelles immatriculations.

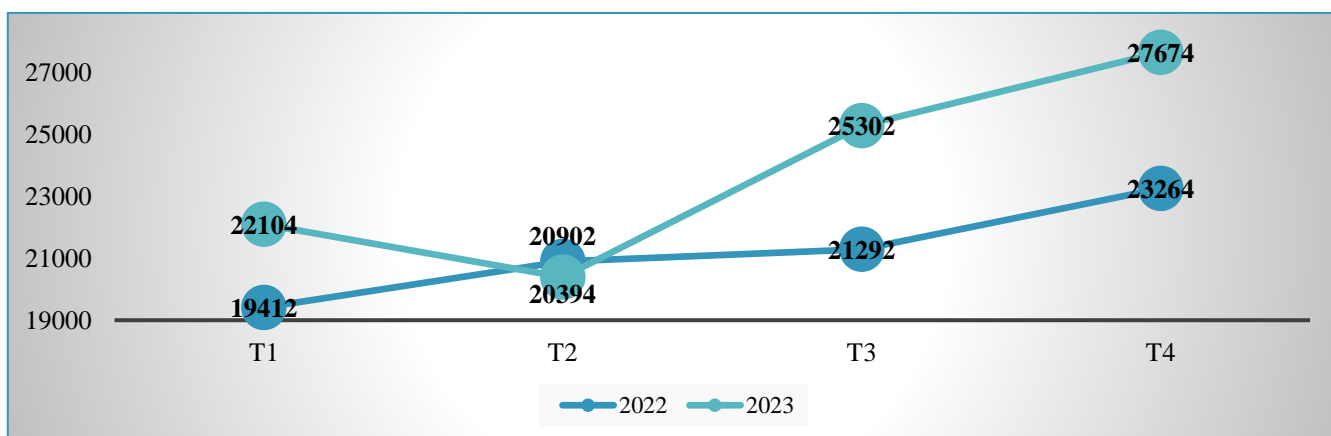
S'agissant des activités, le secteur du commerce reste le plus attractif pour les nouvelles créations au quatrième trimestre de 2023. En effet, 27,5% des personnes morales se sont enregistrées dans les activités commerciales. Cette part est de 68,5% pour les entreprises individuelles. Pour ces dernières, les "Services personnels et divers" représentent 13,3% des immatriculations, suivis des "Services fournis aux entreprises" (4,9%), des BTP (2,8%) et de l'agriculture, l'élevage et la pêche (2,3%). Le secteur des "Hôtels, bars et restaurants" est le moins représenté, avec seulement 1%.

Selon le sexe des entrepreneurs individuels, les hommes dominent largement avec 71,9% au quatrième trimestre 2023, contre 28,1% pour les femmes.

## I. VUE D'ENSEMBLE DES IMMATRICULATIONS AU NINEA

Au quatrième trimestre de l'année 2023, le nombre d'immatriculations au Numéro d'Identification National des Entreprises et Associations (NINEA) s'est réhaussé aussi bien en variation trimestrielle qu'en variation annuelle. En effet, le nombre total d'immatriculations a atteint 27 674, correspondant à une augmentation de 2 372 unités par rapport au trimestre précédent, soit une hausse de 9,4%. Par rapport au quatrième trimestre de 2022, le nombre d'immatriculations a augmenté de 4 410 unités ; ce qui représente une hausse de 19%.

**Graphique 1 : Evolution du nombre d'immatriculations au NINEA par trimestre pour 2022 et 2023**



**Source : ANSD/RNEA 2023**

Selon le régime juridique, ces nouvelles immatriculations se répartissent comme suit : 72,1% d'entreprises individuelles ; 12% de personnes morales (PM) ; 9,5% de propriétaires fonciers ; 6,1% d'opérateurs occasionnels et 0,3% d'associations. Les entreprises individuelles constituent ainsi l'essentiel des nouvelles immatriculations.

**Tableau 1 : Répartition des nouvelles immatriculations par type**

| TYPE D'IMMATRICULATION  | 2022_T4       | 2023_T1       | 2023_T2       | 2023_T3       | 2023_T4       | VARIATION T4_23 / T3_23 en % | VARIATION T4_23 / T4_22 en % |
|-------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|------------------------------|------------------------------|
| PERSONNES MORALES       | 3 176         | 3 710         | 3 219         | 2 975         | 3 314         | 11,4                         | 4,3                          |
| ENTREPRISE INDIVIDUELLE | 13 695        | 14 888        | 14 111        | 18 910        | 19 956        | 5,5                          | 45,7                         |
| OPERATEUR OCCASIONNEL   | 1 590         | 1 382         | 1 301         | 1 598         | 1 695         | 6,1                          | 6,6                          |
| PROPRIETAIRE FONCIER    | 4 798         | 2 105         | 1 718         | 1 764         | 2 638         | 49,6                         | -45                          |
| ASSOCIÉS                | 5             | 19            | 45            | 46            | 71            | 54,4                         | 1 320                        |
| <b>TOTAL</b>            | <b>23 264</b> | <b>22 104</b> | <b>20 394</b> | <b>25 293</b> | <b>27 674</b> | <b>9,4</b>                   | <b>19</b>                    |

**Source : ANSD/RNEA 2023**

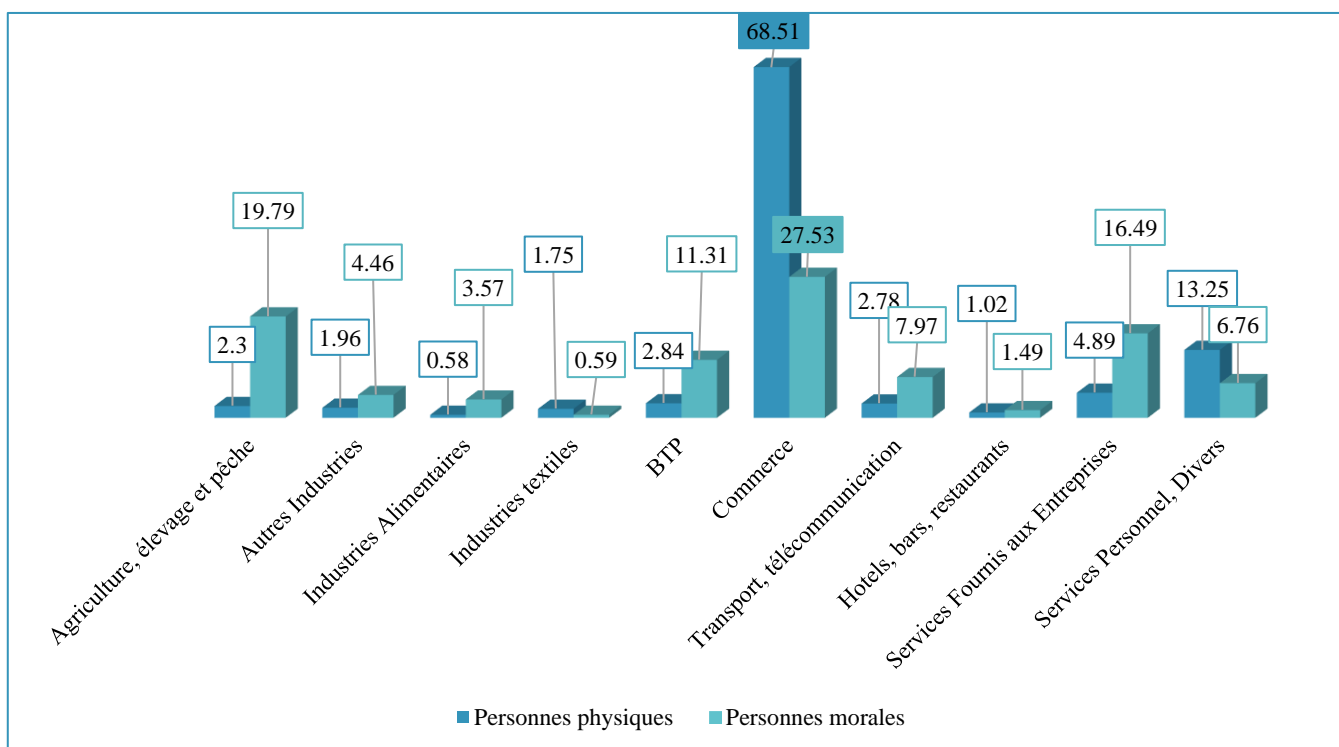
## II. CARACTERISTIQUES DES UNITES ECONOMIQUES NOUVELLEMENT IMMATRICULEES AU NINEA

### II.1. SECTEUR D'ACTIVITES

#### *Le commerce, principale attraction des nouvelles créations*

Parmi les entreprises personnes morales nouvellement immatriculées au quatrième trimestre de 2023, 27,5% ont déclaré le commerce comme activité principale. Ce pourcentage est encore plus élevé pour les entreprises individuelles avec 68,5% qui sont dans le commerce, suivies de celles dans les "Services personnels et divers" (13,3%). Les activités qui dominent parmi les nouvelles entreprises personnes morales sont « l'agriculture, l'élevage et la pêche » (19,8%), les « services fournis aux entreprises » (16,5%) et les BTP (11,3%). En revanche, les secteurs des « Industries textiles » (0,6%) et « Hôtels, bars, restaurants » (1,5%) enregistrent moins de nouvelles créations.

**Graphique 2 : Répartition des nouvelles immatriculations par secteur d'activités au quatrième trimestre de 2023 (%)**



Source : ANSD/RNEA 2023

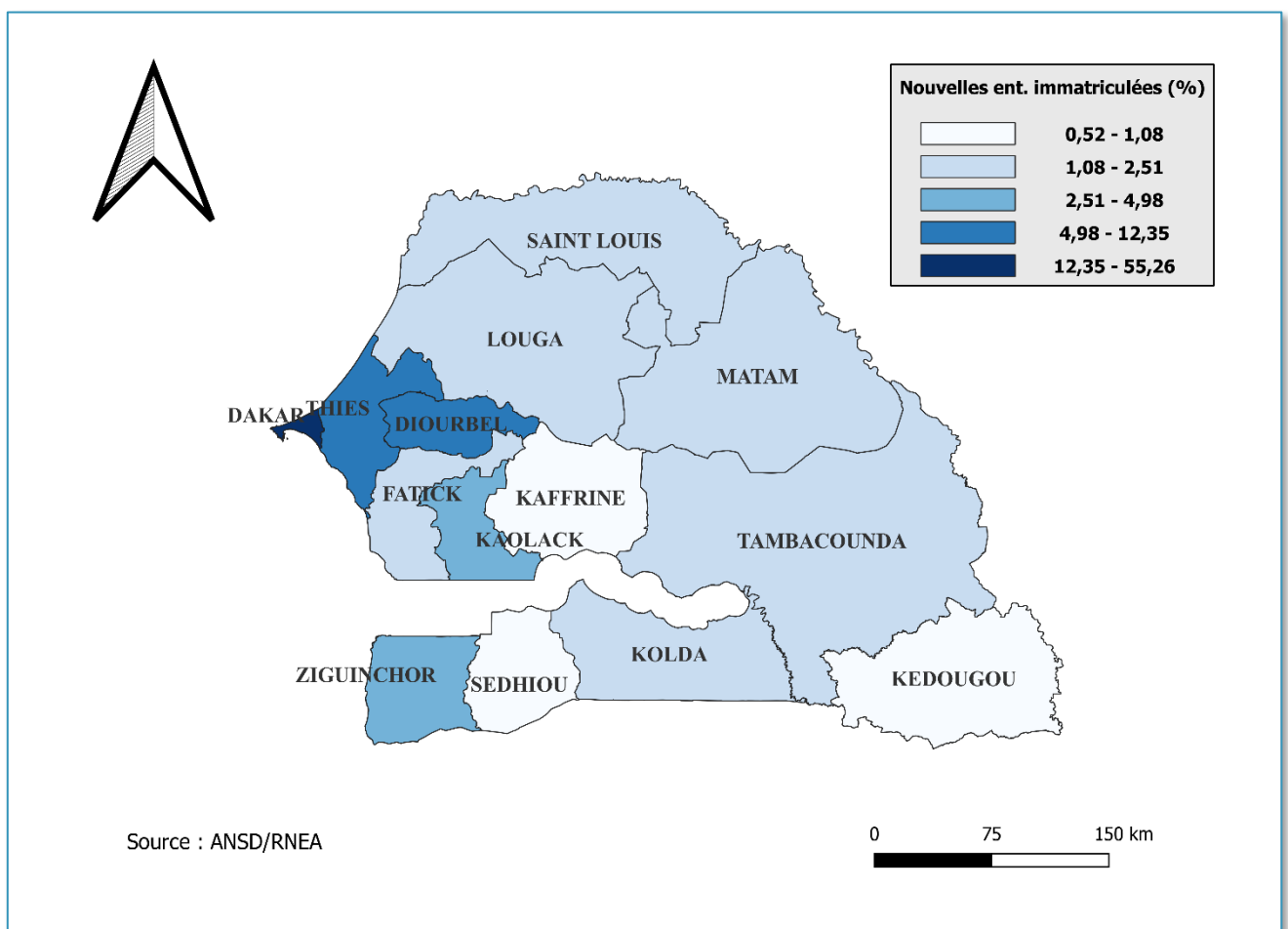


## II.2. ZONE D'IMPLANTATION DES NOUVELLES UNITES

### *Plus de la moitié des nouvelles immatriculations est implantée à Dakar*

La carte ci-dessous (Graphique 3) illustre la répartition des nouvelles unités économiques immatriculées par région au cours du dernier trimestre de 2023. La région de Dakar se démarque et enregistre 55,3% de l'ensemble des nouvelles immatriculations. Les régions de Thiès et Diourbel, affichent des pourcentages respectifs de 12,4% et 8,2%, soulignant une dynamique de création d'entreprises notable bien que moins importante par rapport à la région de Dakar. Les régions de Kaolack et Ziguinchor suivent avec des parts respectives de 2,5% et 5%.

**Graphique 3: Répartition des nouvelles immatriculations au quatrième trimestre de 2023 selon la région (%)**

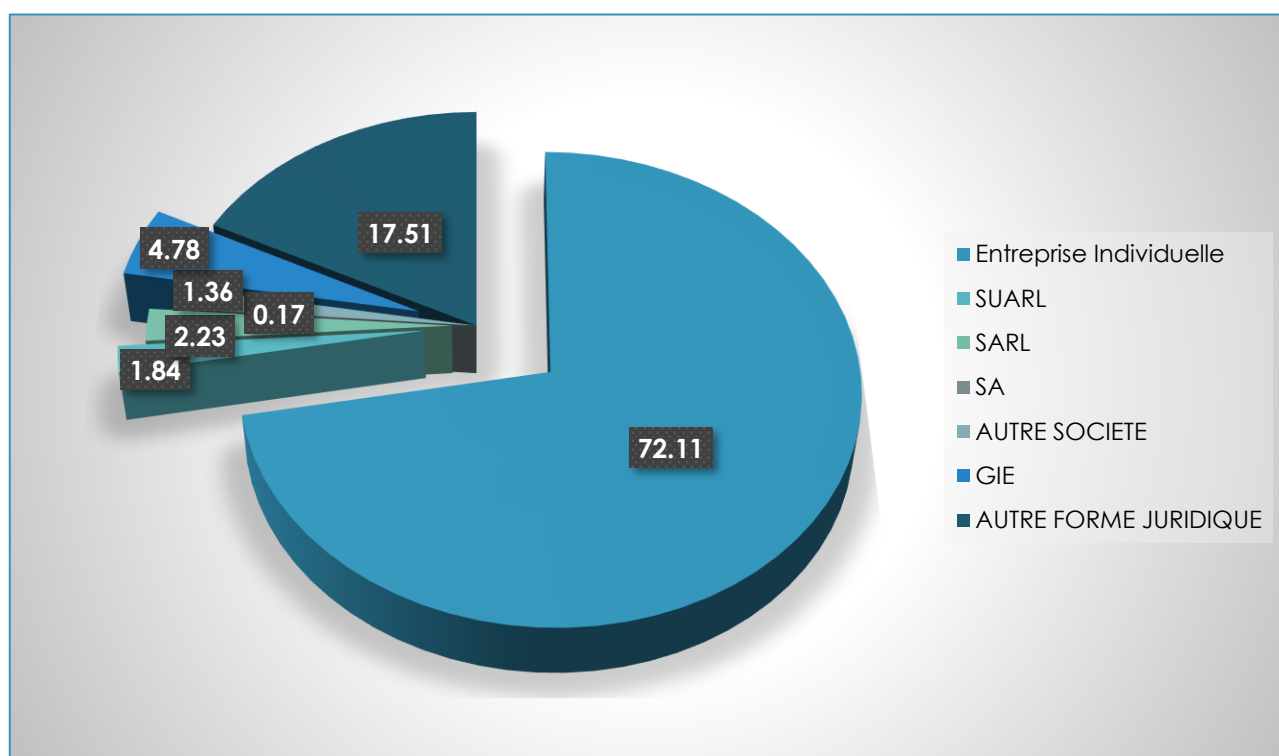


## II.3. REGIME JURIDIQUE DES CREATIONS

### *Une prépondérance des entreprises individuelles*

Le graphique 4 ci-dessous présente la répartition des unités économiques par régime juridique. Au quatrième trimestre de 2023, les entreprises individuelles représentent plus de sept unités sur dix, soit 72,1% du total des immatriculations. Elles sont suivies des groupements d'intérêt économique ou GIE (4,8%), des sociétés à responsabilité limitée (SARL) (2,2%) et des sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée (SUARL) (1,8%).

**Graphique 4: Répartition des nouvelles immatriculations selon le régime juridique au quatrième trimestre de 2023 (%)**



Source : ANSD/RNEA 2023

## III. CARACTERISTIQUES DES ENTREPRISES INDIVIDUELLES NOUVELLEMENT CREEES.

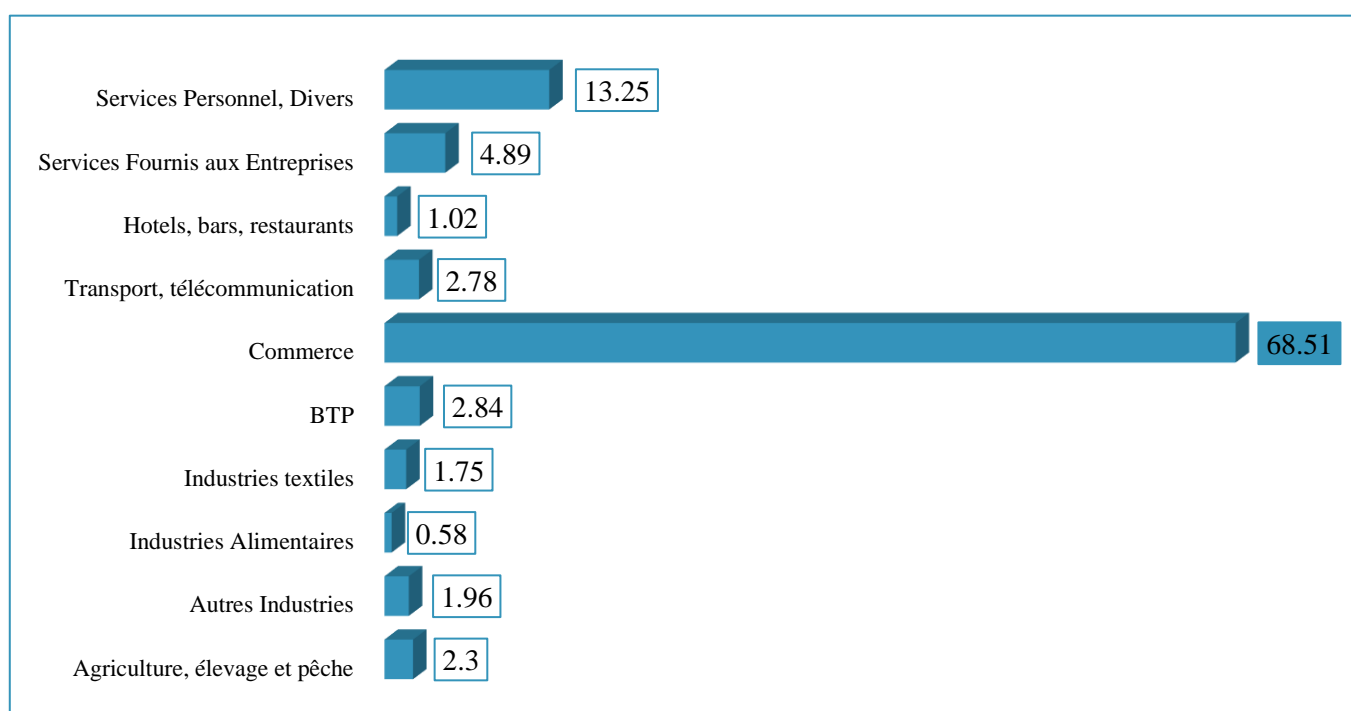
Au quatrième trimestre de 2023, 19 956 nouvelles entreprises individuelles ont été immatriculées au NINEA ; ce qui représente une augmentation de 1 036 unités par rapport au trimestre précédent, soit 5,5%.

### III.1. SECTEUR D'ACTIVITES DES ENTREPRISES INDIVIDUELLES

#### *Des entreprises individuelles majoritairement dans le commerce*

Le graphique 5 ci-dessous illustre la répartition des entreprises individuelles par secteur d'activité. Au dernier trimestre de 2023, le commerce demeure l'activité prédominante des entreprises individuelles, avec près de sept entreprises sur dix (68,5%) qui s'y consacrent. En dehors de l'activité commerciale, les "Services personnel, divers" (13,3%), les "Services fournis aux entreprises" (4,9%), les BTP (2,8%), le transport et la communication (2,8%), ainsi que l'agriculture, l'élevage et la pêche (2,3%), figurent parmi les secteurs d'activités les plus couramment pratiqués par les entreprises individuelles. En revanche, les activités relatives au secteur des "Hôtels, bars, restaurants" (1%) et des "industries alimentaires" (0,6%) sont moins représentées.

**Graphique 5: Répartition des nouvelles immatriculations des entreprises individuelles par secteur d'activités au quatrième trimestre de 2023 (%)**



**Source : ANSD/RNEA 2023**

### III.2. GENRE DES PROPRIETAIRES D'ENTREPRISES INDIVIDUELLES

#### *Les hommes, plus dynamiques dans la création d'entreprises*

Durant les années 2022 et 2023, la création d'entreprises reste largement dominée par les hommes, représentant en moyenne 71%. Bien que les pourcentages aient légèrement varié

au fil du temps, cette proportion en faveur des hommes demeure stable. Au dernier trimestre de 2023, la proportion d'entreprises individuelles créées par des hommes a diminué par rapport au trimestre précédent, passant de 73,1% à 71,9%.

**Tableau 2 : Evolution des parts dans la création du NINEA par sexe (%)**

|              | T1_2022 | T2_2022 | T3_2022 | T4_2022 | T1_2023 | T2_2023 | T3_2023 | T4_2023 |
|--------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| <b>Femme</b> | 28,9    | 29,1    | 29,8    | 28,7    | 29,1    | 29,8    | 26,9    | 28,1    |
| <b>Homme</b> | 71,1    | 70,9    | 70,2    | 71,3    | 70,9    | 70,2    | 73,1    | 71,9    |

**Source : ANSD/RNEA 2023**

## **ANNEXE 1 : GLOSSAIRE**

| <b>Termes</b>                                  | <b>Définitions</b>   |
|--|--|
| Entreprise                                     | Une entreprise est une unité économique, juridiquement autonome, organisée pour la production de biens ou de services marchands. Sur le plan juridique, une entreprise est une personne physique (entreprise individuelle) ou morale (société) qui exerce pour son propre compte, une activité économique.   |
| Entreprise individuelle                        | L'entreprise individuelle est constituée par une personne physique qui en est le propriétaire. Il est seul responsable de ses actes et il n'existe aucune séparation entre son patrimoine propre et celui de son entreprise. C'est la forme la plus souvent rencontrée dans les catégories suivantes : commerçants, artisans, professions libérales, agents commerciaux.   |
| Etablissement                                  | <p>Un établissement est une unité économique située en un lieu géographiquement bien distinct (ou encore géographiquement individualisée), mais juridiquement dépendant, dans lequel ou à partir duquel, sont exercées des activités de production, de vente ou de service. Il est relativement homogène et son activité principale apparaît proche du produit. Ainsi, l'établissement peut être : une usine, un magasin, un bureau, une carrière, un atelier, un entrepôt, etc.</p> <p>On distingue trois types d'établissements : établissement unique : il s'agit d'un établissement qui ne possède ou ne contrôle pas d'autres établissements et n'est contrôlé par aucun autre établissement. Il se confond à l'entreprise ;</p> <p>Établissement principal (ou siège social) : il s'agit d'un établissement abritant les organes décisionnels de l'entreprise ;</p> <p>Établissement secondaire (ou succursale) : il s'agit d'un établissement, distinct de l'établissement principal, lieu où sont exercées les activités et qui dépend juridiquement de l'entreprise mère.</p> |
| Groupement<br>D'Intérêt<br>Économique<br>(GIE) | C'est un groupement de nature économique possédant la personnalité morale. Il a pour but de permettre la coopération entre entreprises pour la réalisation d'un projet commun, de faciliter ou de développer l'activité économique de ses membres. Son activité doit être dans le prolongement de l'activité de ses membres. Il peut porter sur la commercialisation, la recherche, les services de production et la logistique. Le GIE a une comptabilité propre, mais ses bénéfices, le cas échéant, sont attribués à chacune des entreprises-membres au prorata de leur participation.  |

|                      |  |   |
|----------------------|--|---|
| Société              | <p>La société est une personne morale, une entité collective instituée par deux ou plusieurs personnes qui conviennent par un contrat d'affecter à une entreprise commune des biens en vue de partager des bénéfices ou de profiter des économies qui peuvent en résulter. L'acte fondateur de la société est la rédaction et le dépôt de ses statuts.</p> <p>Les sociétés peuvent se classer en sociétés de personnes et sociétés de capitaux.</p>  |   |
|                      | <p>Les sociétés de personnes sont basées sur les relations de personnes qui se connaissent, qui décident de s'associer entre elles : les parts ne sont pas cessibles, sans l'accord des associés. Chaque associé est personnellement et indéfiniment responsable sur ses propres biens.</p> <p>On distingue les sociétés en Nom Collectif et les sociétés en Commandite Simple.</p>  |   |
|                      | Sociétés de personnes  | <p>Société en nom collectif</p> <p>Elle est celle dans laquelle tous les associés sont commerçants et répondent indéfiniment et solidairement des dettes sociales.</p>  |
|                      |  | <p>Société en commandite simple</p> <p>Elle est celle dans laquelle coexistent un ou plusieurs associés indéfiniment et solidairement responsables des dettes sociales dans la limite de leurs apports dénommés « associés commanditaires » ou « associés en commandite », et dont le capital est divisé en parts sociales.</p> |
|                      | <p>Les sociétés de capitaux sont constituées anonymement : les personnes qui apportent les capitaux ne se connaissent pas (du moins pour la plus grande partie) ; les parts sont sous forme d'actions, qui sont librement cessibles. Les associés ne sont responsables que dans la limite de leur apport, c'est-à-dire le montant de leurs actions. On distingue les sociétés anonymes (SA) et les sociétés à responsabilité limitée (SARL).</p>   |   |
| Sociétés de capitaux | <p>Société anonyme (SA)</p> <p>C'est est une société dont les associés ou " actionnaires " détiennent un droit représenté par un titre négociable appelé « action » Ils ne supportent les pertes éventuelles qu'à concurrence de leurs apports. Il est possible de constituer une SA ou d'en maintenir durablement l'existence avec une seule personne physique ou morale (SA unipersonnelle)</p> <p>Le capital social minimum est fixé à dix millions (10.000.000) de francs CF A et le quart libéré immédiatement. Il est divisé en actions dont le montant nominal ne peut être inférieur à dix mille (10.000) francs CF A.</p> <p>Le mode d'administration de chaque société anonyme est défini dans ses statuts</p> |   |

|                               |   |  |  |
|-------------------------------|---|--|--|
|                               |   | <p>Société à<br/>Responsabilité<br/>Limitée<br/>(SARL)</p> | <p>C'est une société dans laquelle les associés ne sont responsables des dettes sociales qu'à concurrence de leurs apports et dont les droits sont représentés par des parts sociales. Elle peut être constituée par une personne physique ou morale, ou entre deux ou plusieurs personnes physiques ou morales. Elle est désignée par une dénomination sociale qui doit être immédiatement précédée ou suivie en caractères lisibles des mots : « Société à Responsabilité limitée » ou du sigle : « SARL ». Le capital social doit être d'un 1 000 000 FCFA au moins. Il est divisé en parts sociales égales dont la valeur nominale ne peut être inférieure à 5 000 FCFA.</p> |
| <p>Secteur<br/>D'activité</p> | <p>Un secteur d'activité est un ensemble d'unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits ou rendent des services qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée.</p> |  |  |

## **ANNEXE 2 : MODALITES D'IMMATRICULATION AU NINEA**

### **Numéro d'Identification Nationale des Entreprises et Associations (NINEA)**

#### **Pièces à fournir**

Les pièces exigées pour procéder à l'immatriculation sont fixées par l'**arrêté 02707 du 02 mars 2015** du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan. Elles dépendent du régime juridique des unités requérant l'immatriculation. Elles se présentent comme suit :

| <b>Personnes Physiques</b>   |  |   |  |
|--|--|---|--|
| <b>Profession Libérale</b>   | <b>Entreprise Commerciale ou prestataire de services</b>   | <b>Autres personnes physiques</b>   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Carte Nationale d'Identité</li> <li>▪ Statuts</li> <li>▪ Arrêté Ministériel, Carte Professionnelle ou Décret de création</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM)</li> <li>▪ Carte Nationale d'Identité pour les nationaux</li> <li>▪ Passeport pour les étrangers</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Carte Nationale d'Identité pour les nationaux</li> <li>▪ Passeport pour les étrangers</li> <li>▪ Titre de propriété, bail, etc.</li> </ul>   |  |
| <b>Personnes Morales</b>   |  |   |  |
| <b>SARL, SUARL, SA, SAU et SUCCURSALE</b>  | <b>GIE (Groupement d'Intérêt Economique)</b>   | <b>Associations, partis politiques, Organisations Non Gouvernementale (ONG) ou autres personnes morales de droit privé</b>  | <b>Administration publiques centrales, Etablissements publics, Collectivités locales et leurs démembrements</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM)</li> <li>▪ Statuts</li> <li>▪ Carte Nationale d'Identité des associés de nationalité sénégalaise</li> <li>▪ Passeport pour les associés de nationalité non sénégalaise</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM)</li> <li>▪ Statuts</li> <li>▪ Carte Nationale d'Identité du Président</li> </ul>                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Statuts</li> <li>▪ Le récépissé de l'association</li> <li>▪ Arrêté Ministériel ou la Convention avec le Gouvernement</li> <li>▪ Carte Nationale d'Identité du président et/ou des membres du bureau</li> <li>▪ Lettre d'accréditation</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Acte législatif ou réglementaire de création</li> <li>▪ Carte Nationale d'Identité (président, coordonnateur, responsable, etc.)</li> </ul> |

**NB : En sus de ces pièces, il est aussi requis un timbre fiscal de 2000 FCFA.**



### ▪ **L'avis d'immatriculation**

Selon la finalité, l'immatriculation peut se faire dans les Centres secondaires d'Immatriculation (CSI) cités ci-dessous :

- ✚ Services Régionaux de la Statistique et de la Démographie (SRSD) ;
- ✚ Agence nationale de la Promotion de l'Investissement et des grands travaux (APIX) ;
- ✚ Délégation à l'Entreprenariat Rapide des Femmes et des Jeunes (DER/FJ) ;
- ✚ Direction générale des Impôts et Domaines (DGID) ;
- ✚ Direction générale des Douanes (DGD).

Le CSI vous délivre, dans un délai de 48 heures, un avis d'immatriculation sur lequel figure le NINEA.

### ▪ **Coût de l'immatriculation**

L'immatriculation au NINEA est **gratuite**, hormis le timbre fiscal de **2000 FCFA** qui doit être apposé sur l'avis.

## **AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE**

Directeur général : **Aboubacar Sedikh BEYE**

Directeur général adjoint : **Dr Abdou DIOUF**

Directeur des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale : **Mamadou Ngalgou KANE**

Chef de la Division des Statistiques économiques : **Jean Paul DIAGNE**

Cheffe du Bureau des Répertoires : **Khady BA**

Equipe de rédaction : **Khady BA, Cheikh LO, Cheikh Tidiane GNINGUE**

Diffusion : **Elhadji Malick GUEYE, Alain François DIATTA**



16, Rocade Fann Bel-air, cite cerf volant,  
Dakar



+221 33 869 21 39



[www.ansd.sn](http://www.ansd.sn)



[statsenegal@ansd.sn](mailto:statsenegal@ansd.sn)